



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Est

Question écrite n° 94790

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la possibilité de mise en place d'arrêts TGV supplémentaires en gare de Colmar. Ces arrêts sont notoirement insuffisants au regard du nombre de passagers qui empruntent cette ligne vers Paris.

Texte de la réponse

La desserte grande vitesse de Colmar est actuellement constituée de trois allers-retours quotidiens vers Paris ainsi que d'une circulation à destination de Marseille via Lyon. À compter du mois de décembre 2011, ces dessertes TGV seront sensiblement renforcées. D'une part, la SNCF doit créer un quatrième aller-retour entre Paris et Colmar répondant ainsi au souhait des élus et des populations. Sa mise en oeuvre doit être confirmée dans le courant de l'été, lorsque Réseau ferré de France (RFF) aura entériné les commandes de sillons. D'autre part, la mise en service de la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône permettra à Colmar de bénéficier du renforcement des circulations entre l'Alsace et le sud-est de la France, lesquelles verront leurs temps de parcours réduits d'environ une heure. Ainsi Colmar et Lyon seront reliées par trois TGV quotidiens dans chaque sens ; deux d'entre eux seront prolongés jusqu'à Marseille ou Montpellier. De surcroît, les Colmariens pourront accéder à trois allers-retours complémentaires pour rejoindre le Sud-Est par correspondance en gare de Mulhouse. Dans un objectif d'aménagement durable et équilibré des territoires, les pouvoirs publics sont attachés au renforcement d'une offre ferroviaire à grande vitesse au plus près des besoins des populations.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94790

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13161

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5211